

19031_PADD_20111216

Département de la Corrèze

Commune de Brive La Gaillarde

PLAN LOCAL D'URBANISME



2- Projet d'Aménagement et de Développement Durables



CITADIA

CITADIA CONSEIL SUD OUEST
1029 Bd Blaise Desmoulin
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 92 11 41
Fax 05 63 93 25 47
citadiasudouest@wanadoo.fr
Site : www.citadia.com



DELSOL & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE

Délibération en Conseil Municipal lançant l'élaboration : 17/11/2008

Projet arrêté par le Conseil Municipal : 16/12/2010

Projet approuvé par le Conseil Municipal : 16/12/2011

Sommaire

Présentation : le projet d'aménagement et de développement durable ----- P 3

Rappel des enjeux ----- P 4

Scénarios de développement ----- P 7

Le PADD

1. Brive, ville solidaire, ville à vivre -----P 11

2. Brive, ville nature, ville patrimoine -----P 19

3. Brive, ville active -----P 24

4. Brive, ville de mobilité et d'échanges -----P 29

Présentation : le projet d'aménagement et de développement durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document du Plan Local d'Urbanisme qui a été introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et modifié par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, ainsi que par le décret du 9 juin 2004.

Le PADD introduit une démarche de projet communal dans le processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il s'applique sur la totalité du territoire communal et veille à respecter les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme.

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire communal. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.

Le PADD de Brive-La-Gaillarde affirme les principes majeurs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, à savoir :

- Le principe d'équilibre : entre un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages.
- Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité : dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ainsi que d'équipements publics, en tenant compte de l'équilibre emploi/habitat, ainsi que des moyens de transports et de gestion des eaux.

- Le principe du respect de l'environnement : passant par une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, ruraux, la maîtrise des besoins de déplacements et de circulation automobile, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, des sites paysagers naturels ou urbains.

Ce projet répond parallèlement à 5 objectifs du développement durable :

- Assurer la diversité de l'occupation des territoires, afin de respecter le rôle et la contribution de chaque espace de vitalité de la commune,
- Faciliter l'intégration urbaine des populations en réaménageant et en créant des espaces publics de qualité,
- Valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel,
- Veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources, en maîtrisant la consommation de l'espace et en protégeant les milieux naturels,
- Prévenir des risques naturels.

RAPPEL DES ENJEUX

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont permis de mettre en évidence les principaux enjeux du territoire de Brive :

- L'accueil d'une population active et plus jeune
- Le développement d'un modèle urbain privilégiant la mixité urbaine et sociale (adaptation du parc de logements....)
- Le soutien de la dynamique économique et le renforcement de l'attractivité du cœur de l'agglomération
- Le développement du tissu économique de proximité
- L'organisation des déplacements au service du développement et de la qualité du cadre de vie
- Des équipements et des espaces publics supports de nouvelles centralités complémentaires des principaux pôles.
- Une pression de l'urbanisation sur les milieux naturels et les ressources

- Un patrimoine urbain exceptionnel et spécifique à mettre à profit pour améliorer la qualité de vie des habitants
- Des possibilités de mise en valeur du patrimoine naturel au profit de la qualité du cadre de vie : la ville et la Corrèze, la ville et les coteaux.
- Des risques naturels et technologiques contraignants pour le développement urbain

Un urbanisme non maîtrisé qui a conduit à la production de formes urbaines standardisées. La restructuration des quartiers et des villages, le renforcement de leurs centralités, la hiérarchisation des voies, le développement des espaces publics participeront à la fois à l'amélioration de la qualité de vie, à l'affirmation de l'identité de la ville, et à la production d'une autre attractivité.

Synthèse des enjeux sur le territoire de Brive

CITADIA - PLU de Brive la gaillarde - sept.2009

Légende :

Durabilité sociale

- Maintien et accueil d'une population active et plus jeune
- Modèle urbain privilégiant la mixité urbaine et sociale
- Poursuite des efforts et création de logements sociaux
- Vitalité des coeurs de quartier et des coeurs de village
- Poursuite de l'aménagement des espaces publics
- Amélioration de l'offre en équipements
- Mise à niveaux des réseaux, notamment numériques
- Mise au profit d'un patrimoine urbain remarquable et spécifique pour améliorer la qualité de vie des habitants

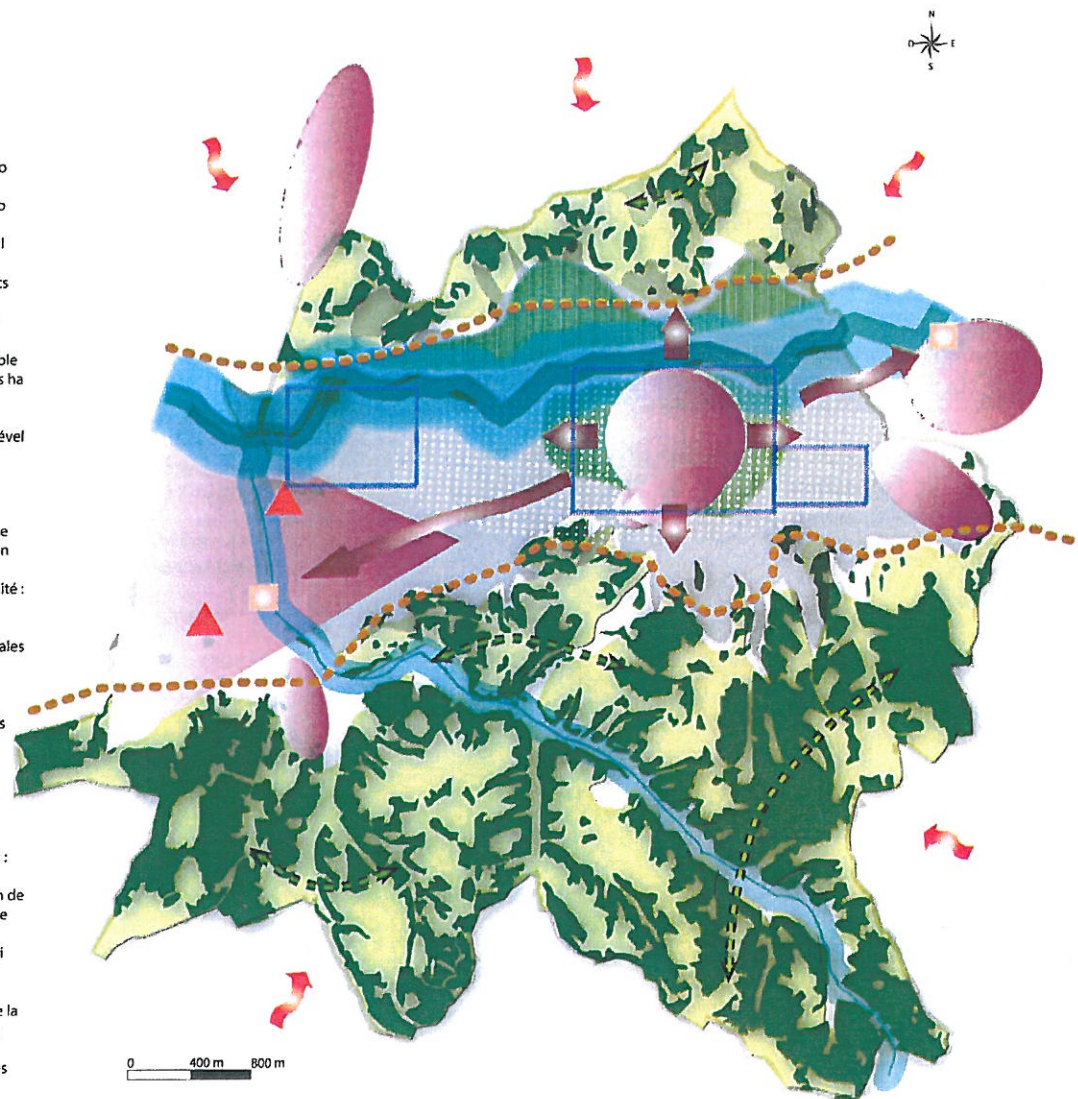
- Organisation des déplacements au service du développement et de la qualité du cadre de vie

Durabilité économique

- Soutien de la dynamique économique et renforcement de l'attractivité du coeur de l'agglomération
- Développement du tissu économique de proximité : coeurs de quartiers...
- Maintien de la diversité et de l'activité commerciales du centre ville
- Reconquête des logements vacants
- Recherche d'un équilibre spatial pour les activités commerciales entre centre ville et la périphérie
- Pérennité des activités agricoles

Durabilité environnementale

- Protection des sites et espaces naturels sensibles : Vallée de Planchetorte...
- Recherche d'un urbanisme maîtrisé : amélioration de la qualité de vie, affirmation de l'identité de la ville
- Maîtrise de la pression de l'urbanisation sur les milieux naturels et les ressources
- Mise en valeur du patrimoine naturel au profit de la qualité de vie : la ville de Corrèze, la ville et les coteaux
- Intégration des risques naturels et technologiques



SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT

Rappel : les données démographiques indiquent une population de 50009 habitants en 2006

Le scénario de développement retenu est établi sur la base des objectifs de croissance défini dans le cadre du programme local de l'habitat validé par la communauté d'agglomération.

Quatre phénomènes contribuent à la consommation des nouveaux logements mis sur le marché :

- 1- Le renouvellement du parc de logements
- 2- Le desserrement des ménages
- 3- La variation du parc de logements vacants
- 4- La variation du parc de résidences secondaires

L'analyse des évolutions récentes conduit à envisager une croissance du parc de logements basée sur l'évaluation de ce qui est nécessaire d'une part au maintien de la démographie actuelle, et d'autre part à l'accueil de populations supplémentaires.

2009-2015

Point mort annuel période 2009-2015	112
Variation population des ménages par an	124
Nb logements permettant augmentation de la population par an	242
Nb total logements à construire par an	354
Pop municipale 2015	50 992

2015-2020

Point mort annuel période 2015-2021	150
Variation population des ménages par an	120
Nb logements permettant augmentation de la population par an	238
Nb total logements à construire par an	388
Pop municipale 2021	51 762

Scénario au fil de l'eau : poursuite des tendances actuelles

Les tendances observées entre 1999 et 2006 :

- Le renouvellement du parc de logements : création de logements mais diminution de la part créée
- Desserrement des ménages : logements consommés
- Augmentation des logements vacants
- Pas de variation du parc de résidences secondaires
- La création de logement a contribué à la croissance démographique.

2009 – 2015 : 50992 habitants en 2015

- Renouvellement du parc de logements : diminution de la part créée
- Desserrement des ménages : logements consommés / baisse de la taille moyenne des ménages
- Augmentation des logements vacants
- légère variation du parc de résidences secondaires vers résidences principales
 - « Point mort annuel » : créer environ 212 logements / an pour le maintien de la démographie.
 - Créer au total environ 242 logements / an pour contribuer à la croissance démographique (rappel objectif PLH : 359 logements par an)

=> 51762 habitants en 2020

Les objectifs du PADD sont définis notamment pour agir sur certains critères afin de prendre en compte ce scénario de développement :

2009 - 2015

- Renouvellement du parc de logements : opération de rénovation urbaine sur certains quartiers + caserne Brune
- Limiter la baisse de la taille moyenne des ménages : être attractif pour population de jeunes actifs + ménages avec enfants (emploi, équipements, cadre de vie, service
- Enrayer la baisse des logements vacants : ZPPAUP, PLH, PLU et autres politiques de l'habitat
- Incidences potentielles sur l'évolution du parc de résidences secondaires vers résidences principales en cas de « tension » sur le marché ?
- Diversifier adapter l'offre de logements : typologies, mixité
- Prise en compte des objectifs du PLH ...

Autre critère pris en compte la réceptivité du territoire

- Prise en compte des enjeux cadre de vie, paysage, environnement
- Prise en compte des capacités des équipements
- Prise en compte des spécificités de chaque quartier ...
-

Les incidences pour les choix du PLU portent sur la nécessité d'intervenir notamment sur des secteurs stratégiques et de définir les priorités.

Le PADD de la commune de Brive s'articule autour d'un préambule et de 4 axes stratégiques :

Préambule : Brive, ville moteur du Sud Limousin et de l'agglomération

- 5. Brive, ville solidaire, ville à vivre**
- 6. Brive, ville nature, ville patrimoine**
- 7. Brive, ville active**
- 8. Brive, ville de mobilité et d'échanges**

Les fondements majeurs du PADD sont complétés par des orientations thématiques

Les fondements du PADD s'appuient sur les enjeux qui se dégagent des éléments de diagnostic. Ils caractérisent la vision briviste du projet d'aménagement de la ville dans une perspective de développement durable

- **1 - Brive : ville solidaire, ville à vivre**
 - o Développement démographique
 - o Logement
 - o Qualité urbaine et architecturale
 - o Renouvellement urbain
 - o Equipements / Espaces publics
- **2 - Brive : ville nature, ville patrimoine**
 - o Patrimoine écologique
 - o Paysages
 - o Pressions sur les ressources et les milieux naturels
 - o Patrimoine urbain, rural, et archéologique
 - o Espaces agricoles
 - o Risques
- **3 - Brive : ville active**
 - o Attractivité
 - o Dynamique économique et dynamique de l'emploi
 - o Activité économique de proximité
 - o Activité agricole
- **4 - Brive : ville de mobilités et d'échanges**
 - o Réseaux de dessertes routières (échelle régionale et nationale)
 - o Maillage viaire
 - o Circulations douces
 - o Transport en commun
 - o Accès aux pôles
 - o Projet multimodal

PREAMBULE

BRIVE, VILLE MOTEUR DE L'AGGLOMERATION ET DU SUD LIMOUSIN : UNE ATTRACTIVITE A CONFORTER

Brive occupe au sein du Limousin et de l'agglomération une position déterminante en raison de son poids démographique, économique et de son niveau d'équipement. Dans tous les domaines, Brive doit poursuivre son rôle de pôle d'équilibre régional et de moteur du Sud Limousin et de l'agglomération.

Cela implique notamment de :

- Renforcer, développer, élargir le centre ville
- Affirmer le rayonnement du pôle universitaire dédié à l'enseignement supérieur et de Recherche-Développement
- Conforter l'offre en équipements structurants sportifs et culturels (...)
- Préserver les éléments du patrimoine naturel, paysager et architectural
- Développer les activités, prévoir le potentiel pour des développements futurs
- Compléter l'offre commerciale d'échelle départementale et régionale
- Organiser les déplacements
- Et promouvoir une ville durable en veillant à décliner un projet de développement équilibré.

1. BRIVE, VILLE SOLIDAIRE, VILLE A VIVRE

INTRODUCTION

L'exigence d'une ville solidaire, d'une ville à vivre, consiste à mettre en œuvre les dispositifs pour accueillir tout habitant dans les meilleures conditions d'équilibre :

- Équilibre social par le développement des mixités dans l'habitat,
- Équilibre entre les fonctions urbaines
- Équilibre dans la répartition des équipements de proximité
- Équilibre dans la qualité du cadre de vie

Cette ambition d'une ville solidaire, d'une ville à vivre s'appuie également sur la volonté d'assurer un rôle de moteur pour le développement de l'agglomération et du Sud Limousin. **L'attractivité et le rayonnement de Brive** doivent se poursuivre en assurant les fonctions d'un pôle régional et les missions d'intérêt communautaire. (Cf préambule)

Ce premier axe « ville solidaire, ville à vivre » est décliné en 4 objectifs :

- 1.1. Favoriser le développement démographique et l'accueil d'une population jeune et active
- 1.2. Structurer, organiser et planifier le développement du parc de logement en favorisant la diversité et la mixité
- 1.3. Développer la qualité urbaine et architecturale, promouvoir le renouvellement urbain
- 1.4. Développer les équipements et reconquérir les espaces publics de manière à faire émerger de nouvelles centralités, complémentaires des principaux pôles

1.1. Favoriser le développement démographique et l'accueil d'une population jeune et active

D'après les projections de populations, la commune de Brive pourrait atteindre :

- 51 000 habitants en 2015, en produisant 350 à 360 logements par an entre 2009 et 2015
- 51 800 habitants en 2020 en produisant 385 à 390 logements entre 2015 et 2020.

- **Maintenir le dynamisme du cœur d'agglomération**

Le parc de logements présent sur la commune, conjugué à l'état du marché immobilier, ne répond pas totalement aux attentes de la population briviste, notamment celles émanant des jeunes ménages. La commune de Brive doit redevenir attractive pour les jeunes couples, qui aujourd'hui, faute de trouver un logement adapté, préfèrent s'exiler sur la première ou la deuxième couronne de l'agglomération. En effet, aujourd'hui la première

couronne d'agglomération est devenue plus attirante que la ville centre en terme de prix, d'offre en logement,...

La taille moyenne des ménages de la commune, reflétant les tendances nationales de desserrement, est passée de 2,3 en 1990 à 2 en 2006. Pour enrayer cette diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population révélés par le dernier recensement de l'INSEE la **commune de Brive entend favoriser l'accueil des jeunes ménages, de familles avec enfants** et ainsi redynamiser le cœur d'agglomération. Cela passe par la création de logements adaptés, une offre en équipement en en transport de qualité, ...

- **Répondre au vieillissement**

Aujourd'hui, sur la commune de Brive, la tendance est au vieillissement de la population avec 29% des ménages qui ont plus de 60 ans. Ainsi, pour répondre au vieillissement, le PLU doit anticiper le phénomène en prévoyant les structures et équipements nécessaires pour l'accueil des personnes âgées (structures d'hébergements, de soins, etc....).

1.2. Structurer, organiser et planifier le développement du parc de logements en favorisant la diversité et la mixité

- **Poursuivre les efforts dans la création et la réhabilitation des logements à caractère social et les actions menées en politique de la ville. Se donner les moyens de favoriser une mixité sociale sur l'ensemble du territoire communal.**

Développer de logements à caractère social pour faciliter le maintien et l'installation d'une population jeune et active sur le territoire. Une partie du parc à vocation sociale sera créée au sein des futures extensions urbaines et des opérations de réhabilitation : Caserne Brune, opération ANRU des Chapélies, restructuration du quartier de Tujac, etc.

Le PLU prendra en compte les objectifs du PLH en terme de besoins de construction de logements et en terme de besoins en logements sociaux.

Objectifs du PLH pour la ville de Brive :

359 logements par an sur la période 2010 – 2016

Besoins fonciers estimés : entre 8 et 13 ha par an soit un total de 50 à 79 ha

Logements sociaux : 36% de la production soit 128 par an, pour un total de 768 unités sur la période 2010 – 2016 et des besoins fonciers de 5 ha par an soit un total de 28 ha.

- **Diversifier l'offre en logements et l'adapter aux besoins**

L'enjeu est d'offrir des produits logements diversifiés, adaptés aux différents besoins.

Créer un parc de logements adapté aux conditions et aux modes de vie des jeunes ménages et des personnes âgées (en terme de prix, de statut, de type...). Les coûts actuels du foncier et de l'immobilier limitent les possibilités d'implantation des jeunes familles. Il est important de proposer une gamme étendue de logements afin d'assurer le maintien de la population sur la commune de Brive.

- **Favoriser les réhabilitations de manière à renouveler le parc de logement et limiter la vacance**

Plusieurs opérations actuellement en cours vont permettre petit à petit de renouveler le parc de logements et diversifier l'offre comme la reconstruction du quartier des Chapélies, le projet de requalification de la Caserne Brune, Le Plan d'Aménagement d'Ensemble du « Sud centre-ville » l'OPAH de rénovation urbaine...

La commune de Brive avec près de 9 % de logements vacants en 2005 doit faire un effort pour remettre sur le marché un certain nombre de logements aujourd'hui inoccupés.

Toutefois, plusieurs démarches aujourd'hui engagées comme la ZPPAUP, le PLH, et autres politiques de l'habitat contribueront à cette reconquête du bâti vacant.

Le projet intègre l'ensemble de ces démarches.

Actions à mettre en œuvre

Le Projet ANRU sur le quartier des Chapélies

Le projet prévoit la destruction de 178 logements dont 128 seront reconstruits sur site. Les autres seront répartis en mixité sociale dans d'autres quartiers. Ce projet signé dans le cadre d'une convention ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) prévoit notamment la disparition de la barre de la rue André Messenger, la redistribution de logements en plus petits immeubles, la création d'une place centrale, de nouveaux aménagements urbains, intégrant des normes environnementales, l'accessibilité des personnes handicapées, de nouvelles voies de circulation, de commerces, la rénovation du centre Raoul Dautry...

Ces transformations vont permettre le désenclavement du quartier et améliorer le cadre de vie.

La requalification du quartier de Tujac

Le quartier de Tujac fait l'objet d'une ORU avec notamment l'aménagement de la place du quartier. L'OPH de Brive y projette la démolition de 187 logements et la reconstruction de 110 logements. Conforter la mixité sociale de ce quartier.

Le Projet Caserne Brune

Le projet de requalification de la caserne Brune revêt plusieurs enjeux :

- En faire un pôle d'équilibre de l'agglomération entre l'Ouest et l'Est de la ville qui bénéficiera d'une nouvelle centralité structurante
- En faire une extension du centre ville : Caserne Brune est une opportunité unique pour un changement d'échelle du centre ville, aujourd'hui circonscrit aux premiers boulevards.
- En faire une articulation entre le quartier de la gare et le centre ville

Ce projet va favoriser la mixité des fonctions en intégrant de l'habitat, des commerces, des services, des équipements, des bureaux,...

Le Plan d'Aménagement d'Ensemble du « Sud-Centre-ville »

Le projet prévoit la destruction de 178 logements dont 128 seront reconstruits sur site. Les autres seront répartis en mixité sociale dans d'autres quartiers. Ce projet signé dans le cadre d'une convention ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) prévoit notamment la disparition de la barre de la rue André Messenger, la redistribution de logements en plus petits immeubles, la création d'une place centrale, de nouveaux aménagements urbains, intégrant des normes environnementales, l'accessibilité des personnes handicapées, de nouvelles voies de circulation, de commerces, la rénovation du centre Raoul Dautry...

Ces transformations vont permettre le désenclavement du quartier et améliorer le cadre de vie.

Le Projet ANRU sur le quartier des Chapélies

Le projet prévoit la destruction de 178 logements dont 128 seront reconstruits sur site. Les autres seront répartis en mixité sociale dans d'autres quartiers. Ce projet signé dans le cadre d'une convention ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) prévoit notamment la disparition de la barre de la rue André Messenger, la redistribution de logements en plus petits immeubles, la création d'une place centrale, de nouveaux aménagements urbains, intégrant des normes environnementales, l'accessibilité des personnes handicapées, de nouvelles voies de circulation, de commerces, la rénovation du centre Raoul Dautry...

Ces transformations vont permettre le désenclavement du quartier et améliorer le cadre de vie.

1.3. Développer les équipements et reconquérir les espaces publics de manière à faire émerger de nouvelles centralités complémentaires des principaux pôles

- **Recréer ou affirmer de nouveaux pôles par la création de nouveaux équipements, espaces publics ...**

La mixité des fonctions (habitat, commerces, équipements, activités, services, loisirs...) est un vecteur de lieu social et d'attractivité. Il s'agit ainsi de poursuivre et de conforter cette mixité présente dans les quartiers brivistes. Le PLU a l'ambition d'affirmer, de conforter ou de créer des pôles d'équipements, des centralités. Cela passe notamment par :

- L'affirmation d'un pôle universitaire dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche-développement
- L'affirmation d'un pôle d'équipements sportifs autour du Stadium

A l'échelle du quartier, la collectivité cherche à maintenir et conforter des équipements publics, des services de proximité en rapport avec les besoins locaux autour de lieux de polarités : **les cœurs de quartiers** ; ceux-ci se développent ainsi sur les quartiers suivants :

- quartier de la gare (autour du pôle multimodal, cf. 4.5), et plus largement le Sud du centre ville autour du projet de Caserne Brune et de l'îlot Saint Joseph...
- quartier de Bouquet, , Boyer
- Portes du Causse : Lacombe, entrée de la vallée de Planchetorte,
- Les Chapélies,
- Tujac
- Les Rosiers
- L'Estavel
- Le quartier de l'Hôpital
- Rivet ...

- **Structurer de nouvelles polarités à partir d'une démarche visant à développer des éco-quartiers sur les secteurs de :**
 - Place - Valette - Caserne la porte :
 - requalifier les zones d'activités
 - réhabiliter les friches et bâtiments à l'abandon sur le village de Place
 - structurer un cœur de quartier (commerces, activités, espaces publics, équipements...)
 - établir une liaison avec des quartiers résidentiels voisins et les commerces « Chemin du Pilou » en limite de Brive, Cosnac, Malemort.
 - La Pigeonnie - Fadat:
 - Créer un éco-quartier structurant sur les coteaux nord. Il devra contribuer à fédérer les différents secteurs résidentiels qui se sont développés au fil des années sur Brive (et sur Ussac). Le nouveau cœur de quartier permettra à terme l'accueil d'équipements publics (groupe scolaire), il tirera partie sur le cadre de vie particulier (nombreux espaces boisés)
 - Préserver les lotissements jardins ...
- **Reconquérir et mettre en valeur les espaces publics majeurs**

Le PLU veillera à poursuivre les efforts engagés sur la mise en valeur des espaces publics, notamment à l'image de ce qui est envisagé sur le secteur du Théâtre.

La requalification des espaces publics passe aussi par la création ou la mise en valeur d'espaces verts ; cela pourra se traduire par la reconquête des abords de la Corrèze (projet de voie verte...)
- **Améliorer la desserte des équipements et créer des liaisons inter-équipements** (Cf. orientations 4.3 et 4.4)

Actions à mettre en œuvre

- **Actions favorisant l'affirmation de cœurs de quartier** (exemple : Boyer requalification des emprises foncières occupées par les activités comme des ateliers ou les emprises ferroviaires pour favoriser l'émergence d'un cœur de quartier)

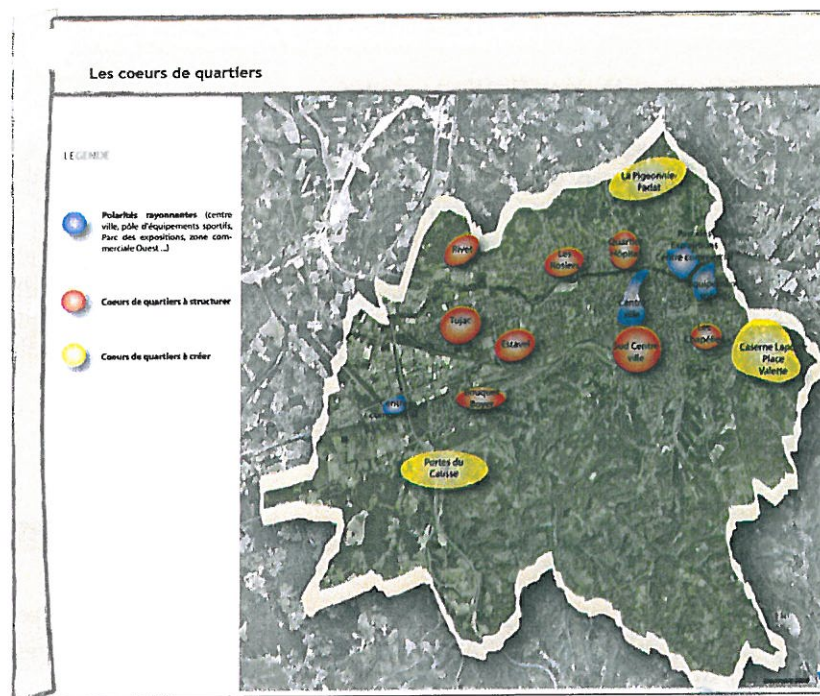
Les actions pour favoriser des pôles de vie de proximité sont multiples :

- assurer sur le territoire communal une bonne répartition, une cohérence, une complémentarité entre pôles en terme de maillage en équipements : Aménagement de la salle Chadourne à Lacombe ...
- encourager le regroupement des commerces en pôles et en accompagner leurs implantations
- favoriser les liens entre les activités commerciales et les équipements de proximité générateurs d'attractivité
- concevoir l'aménagement des espaces publics à proximité des commerces et équipements de sorte à permettre le

stationnement de desserte, une bonne accessibilité pour piétons, personnes à mobilité réduite et vélos, réaliser des espaces publics agréables et de qualité

- permettre le maintien ou l'implantation de services ou activités de proximité compatibles avec les quartiers d'habitat
- assurer les transitions ville campagne en structurant certains quartiers comme la Pigeonnie, Lacombe, entrée de la vallée de Planchetorte, Place – Valette ...

- **Actions en faveur de la reconquête des espaces publics :**
 - Projet théâtre
 - Projet de voie verte
 - Entrées de villes...



1.4. Développer la qualité urbaine et architecturale, promouvoir le renouvellement urbain

- **Favoriser la densification urbaine**

Le manque passé de rigueur en matière d'urbanisme a contribué à un développement urbain étalé le long des voies de communication et en particulier sur les coteaux sensibles d'un point de vue paysager. Le développement urbain s'est principalement opéré par des opérations de lotissement juxtaposées, parfois sans liens entre elles et sans réelle recherche d'intégration urbaine et paysagère. Le projet est aujourd'hui de :

- préserver le centre-ville et les fonctions de cette entité urbaine (centralité, mixité des fonctions et mixité sociale, pôle d'équipements et de commerces,...)
- favoriser un habitat plus dense et un bâti rappelant le bâti traditionnel sur les secteurs proches du centre ;

- **Limiter le mitage urbain et le développement de l'urbanisation sur les coteaux**

Le PLU au travers de ses documents réglementaires visera également à limiter l'urbanisation sur les coteaux, à combler uniquement les « dents-creuses » et à proscrire l'urbanisation en ligne de crête.

- **Limiter, organiser le développement des hameaux brivistes de manière à préserver leur identité (villages du sud)**

Les capacités de développement sur les hameaux devront être limitées et réfléchies de manière à assurer la préservation de leur identité et le maintien de leur cadre paysager ;

- **Porter une attention au traitement des franges d'urbanisation**

Afin de gérer les franges d'urbanisation et la transition entre zones urbaines et zones rurales, le projet vise :

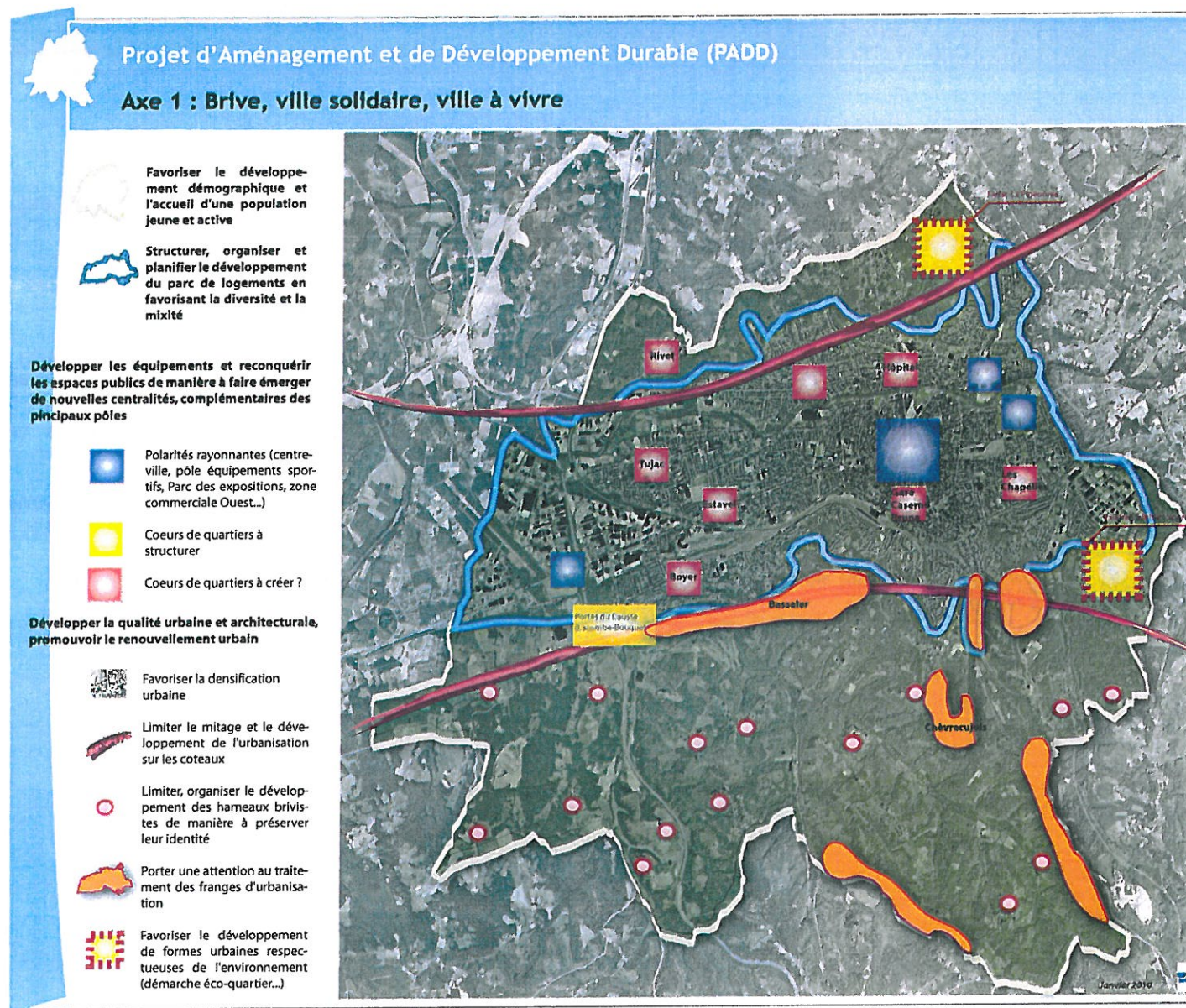
- à imposer un travail de composition urbaine et d'intégration paysagère des nouvelles constructions dans les opérations d'aménagement (création de voies au profil adapté aux lieux,

- végétalisation des espaces publics et des parcelles,...) pour préserver la qualité des paysages urbains et des hameaux
- à assurer une implantation qualitative des bâtiments d'activité,

- **Intégrer les nouvelles constructions au contexte local :** prendre en compte la qualité du patrimoine bâti du centre ville et des villages des coteaux : permettre la créativité architecturale et éviter la standardisation.

- **Favoriser le développement de formes urbaines respectueuses de l'environnement et la réhabilitation des anciennes constructions en bâtiment économes en consommation d'énergie.**

(Cf. Certification HQE, architecture bioclimatique, végétalisation des façades et des toitures, développement des énergies renouvelables, etc.). Engager des démarches d'extension urbaine en éco-quartier sur les secteurs de Pigeonnie-Fadat et Place-Valette-Caserne Laporte.



2. BRIVE, VILLE NATURE, VILLE PATRIMOINE

INTRODUCTION

L'image de Brive et son attractivité sont étroitement liées à la qualité du bâti mais aussi et surtout à la qualité des espaces naturels qui l'entourent.

Ainsi, le développement envisagé ne peut se concevoir qu'en intégrant des notions telles que:

- Protéger et valoriser les zones naturelles, les ressources naturelles
- Définir et protéger les éléments du paysage intéressants, bâtis ou naturels
- Redonner toute leur place aux espaces agricoles
- Penser et anticiper les limites d'urbanisation et ménager des articulations ville/nature pour limiter les pressions sur les espaces naturels et agricoles
- Promouvoir le patrimoine architectural et bâti
- Prévenir les risques naturels.

Ce second axe « ville nature, ville patrimoine » est décliné en 5 objectifs :

- 2.1. Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine écologique et préserver les paysages**
- 2.2. Protéger les espaces agricoles poumons verts et paysagers de l'agglomération et les éléments qui les caractérisent**
- 2.3. Limiter les pressions sur les ressources et les milieux naturels**
- 2.4. Promouvoir les richesses locales et le patrimoine urbain spécifique**
- 2.5 Prévenir Les risques et gérer les nuisances**

2.1. Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine écologique et préserver les paysages

- **Préserver les corridors écologiques et les espaces naturels sensibles**

L'espace naturel présente de vastes zones boisées, des spécificités au niveau du réseau hydrographique et de la trame végétale (ripisylve, haies,...). Il comporte également des espaces naturels présentant un intérêt écologique.

- Protéger les massifs boisés significatifs
- Protéger les boisements agricoles fragmentés, la trame bocagère, et les arbres isolés.
- Protéger la ripisylve (Corrèze, vallée de Planchetorte,...)
- Protéger les milieux naturels vulnérables de tout développement urbain ou des risques de sur-fréquentation (zones humides, boisements, fonds de vallons, espaces agricoles de qualité,...). Les milieux sensibles constituent un très bon atout pour le développement d'un tourisme plus écologique.

- **Assurer la pérennité des paysages agricoles et naturels en veillant notamment à limiter le mitage.**

Un développement urbain insuffisamment organisé et maîtrisé ces dernières années a contribué à dégrader les paysages (constructions en lignes de crête ou sur les coteaux sensibles d'un point de vue paysager, constructions isolées,...). Le développement urbain s'est principalement opéré par des opérations de constructions faites sans réelle recherche d'intégration urbaine et paysagère. Le projet est aujourd'hui de :

- Préserver les lignes de crête les plus exposées et limiter les extensions urbaines.
- Limiter le développement urbain en nappe
- Eviter les constructions isolées déconnectées de toute trame urbaine et participant au mitage des espaces agricoles et naturels.

- **Préserver les structures paysagères identitaires**

- Valoriser / préserver les paysages identitaires

- Conserver les motifs emblématiques (vallée de Planchetorte)

- **Préserver les vues lointaines**

Le paysage de Brive se caractérise par son relief, qui alterne collines et fond de vallons, une ambiance naturelle et des paysages plus ouverts offrant quelques panoramas.

Le PLU veillera donc à préserver les vues remarquables.

2.2. Valoriser et protéger les espaces agricoles poumons verts et paysagers de l'agglomération et les éléments qui les caractérisent

Les caractéristiques physiques de certains territoires (zones agricoles restreintes en concurrence avec les secteurs potentiellement urbanisables, espaces boisés ...) limitent parfois les terrains susceptibles d'accueillir l'activité agricole.

Aujourd'hui peu d'exploitations agricoles sont présentes sur le territoire. Pourtant, l'activité agricole participe activement au maintien de la qualité paysagère du territoire et permet de créer une valeur écologique sur certains espaces.

Le PLU s'attachera à redonner toute sa place à l'activité agricole et à maintenir ces espaces par la mise en place d'un règlement adapté.

Il veillera également à limiter le mitage des espaces agricoles en gérant les constructions isolées, déconnectées de toutes parties urbanisées et en limitant le développement de ce type d'extensions urbaines.

Outre la dimension économique de l'activité agricole, son maintien aux portes de la ville contribue à la mise en valeur des paysages (espaces ouverts, pâturages, bocages, etc.) et à l'équilibre des espaces naturels. Sa prise en compte sera conciliée avec de nouveaux usages qui tendent à se développer dans les espaces agro-naturels (sport-détente, tourisme, découverte des milieux naturels...)

2.3. Limiter les pressions sur les ressources et les milieux naturels

La recherche d'un équilibre entre espaces naturels et espaces urbains est le gage du développement durable de la ville. Brive comprend des espaces naturels sensibles aux franges des quartiers habités ou des zones d'activités. D'autres, comme la Corrèze, pénètrent au cœur de la ville.

- **Favoriser la densification urbaine**

Les quartiers existant présentent encore quelques possibilités de constructions sur des « dents creuses », des sites à réhabiliter. Le projet est aujourd'hui de :

- Engager une démarche de reconquête d'îlots en particulier au sud du centre ville : caserne Brune, îlot de l'Etoile, îlot Saint Joseph, etc. au profit de programmes d'aménagement mixtes ;
- Favoriser un habitat plus dense sur les secteurs proches du centre ;
- Permettre la densification des quartiers résidentiels tout en préservant la qualité du cadre de vie (équilibre entre jardins et constructions).

- **Limiter le mitage urbain et maîtriser développement de l'urbanisation sur les coteaux**

Le développement urbain de ces dernières années a notamment touché une partie des espaces naturels et agricoles des coteaux nord et sud avec pour certains secteurs une tendance à un urbanisme diffus le long des voies, fruit du zonage NB du POS.

Le PLU, au travers de ses documents réglementaires, visera à organiser l'urbanisation sur les coteaux, à combler uniquement les « dents-creuses » et à proscrire l'urbanisation en ligne de crête.

- **Protéger, gérer la ressource en eau : poursuivre les efforts fournis dans la collecte et le traitement des eaux usées**

Limiter les atteintes à la qualité des eaux de surface de la Corrèze, de l'ensemble des cours d'eau et des nombreuses sources présentes sur le territoire communal (Siorat, Chabannes, Champ, Bellet, Laumont, Le Mas ...)

La gestion des eaux d'assainissement est une des priorités du PADD compte-tenu de l'importance du développement urbain de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme se donnera les moyens de participer à l'amélioration de la qualité de cet environnement :

- Protéger les sources et captages ;
- Conforter l'unité de traitement des eaux usées ;
- Assurer à moyen terme un pré-traitement des eaux pluviales collectées avant leur rejet dans le milieu naturel.
- Favoriser la reconversion du site d'enfouissement de Perbousie, et des autres sites ou activités implantées au cœur des vallons et au contact des cours d'eau.

2.4. Promouvoir les richesses locales et le patrimoine urbain spécifique

La commune de Brive compte sur son territoire un patrimoine bâti et architectural de qualité (noyau médiéval, tour de l'hôtel de ville, maison Cavaignac, collégiale St-Martin, villages brivistes), ainsi qu'un ensemble de sites archéologiques remarquables.

Le PLU veillera à préserver et valoriser ce patrimoine d'exception en :

- **Repérant et désignant les éléments de patrimoine** (fermes, maisons brivistes, maisons de caractère,...) en vue de leur préservation. (En application de l'article L123-1alinéa 7 du Code de l'urbanisme).
- **Repérant le cas échéant au cœur des espaces agricoles et naturels les constructions isolées et le bâti de caractère** en vue de sa préservation, voire de sa reconversion afin de limiter l'abandon de bâtiments agricoles devenus inutiles pour l'agriculture.
- **Préservant le patrimoine vernaculaire** (calvaires, croix, murets de pierres...)
- **Repérant et désignant les sites archéologiques** (grottes représentatives du « troglodytisme médiéval » ...) en vue de leur préservation. (En application de l'article L123-1alinéa 7 du Code de l'urbanisme).

Le Plan Local d'Urbanisme prendra également en compte les dispositions de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (anciennement ZPPAUP) qui est en cours d'élaboration.

2.5 Prévenir Les risques et gérer les nuisances

Le diagnostic a dressé l'état des lieux des risques majeurs auxquels est confrontée la commune : inondation, glissement de terrain ...

Pour faire face aux risques majeurs, la ville de Brive a par ailleurs engagé l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il existe une multitude de documents relatifs aux risques. Parmi eux, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de gérer au mieux une crise au niveau communal.

L'objectif du PCS est de mettre en oeuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

- **Limitier le nombre de personnes soumises aux risques (proche des établissements SEVESO notamment)**

Limitier la construction :

- sur les zones soumises au risque inondation,
- près des établissements classés SEVESO
- **Gérer, valoriser des espaces naturels de proximité en relation avec la problématique risque :**
 - assurer la création d'une voie verte le long de la Corrèze
 - protéger par des boisements dans les secteurs à risque « glissement de terrain ».
- **Limitier l'exposition des personnes aux nuisances en particulier aux abords des infrastructures et des zones d'activités.**
- **Valoriser et améliorer la gestion des déchets:**
 - plate-forme de compostage, compostage « collectif »,
 - avenir du site d'enfouissement de Perbousie

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Axe 2 : Brive, ville nature, ville patrimoine

Sauvegarder et mettre en valeur la patrimoine écologique et préserver les paysages

 Sauvegarder et valoriser le patrimoine paysager en protégeant les vues imprenables depuis les cotéaux et en se réappropriant les berges de la Corrèze, rivière emblématique

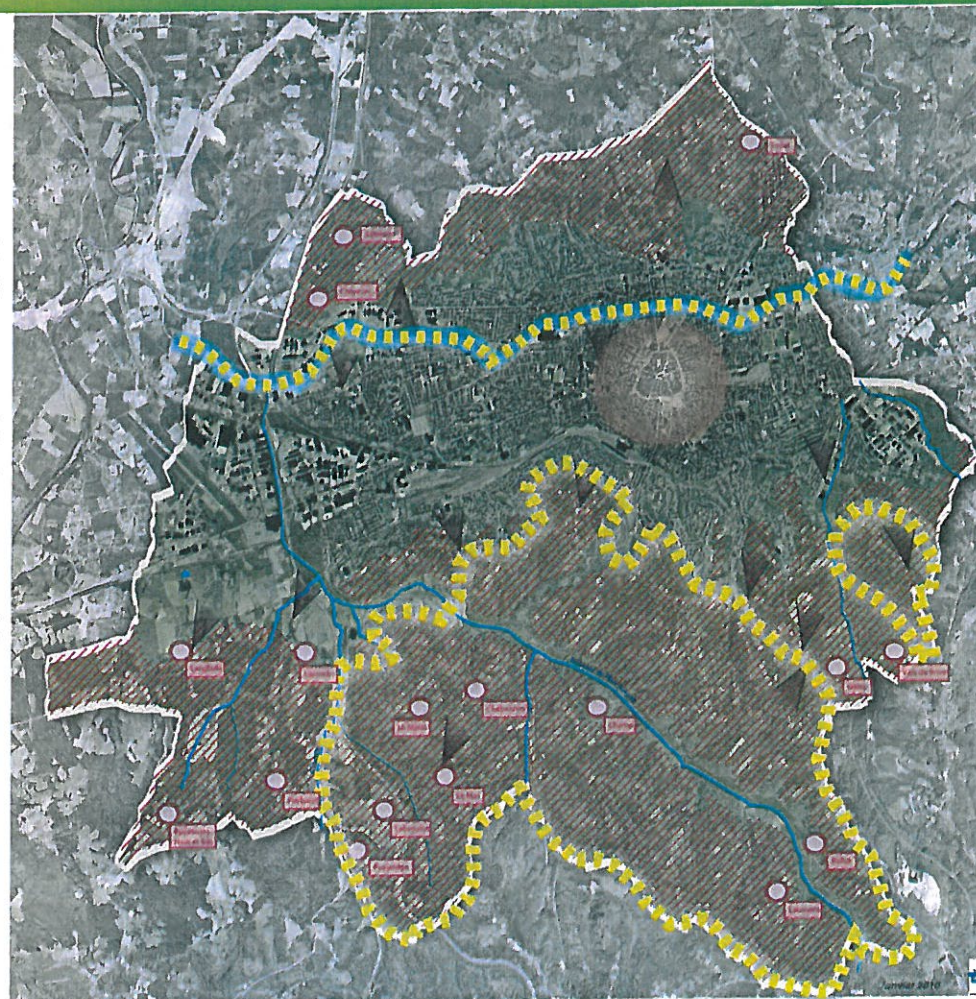
 Sauvegarder et valoriser le patrimoine écologique par la préservation des "réservoirs" de biodiversité et des "corridors" (connexion fonctionnement)

 Valoriser et protéger les espaces agricoles poumons verts et paysagers de l'agglomération et les éléments qui les caractérisent

 Limiter la pression sur les ressources et milieux naturels

 Promouvoir les richesses locales et le patrimoine urbain spécifique

 Prévenir des risques et gérer les nuisances



3. BRIVE, VILLE ACTIVE

INTRODUCTION

Brive assure un rôle économique au sein d'une aire urbaine de plus de 90000 habitants. Brive est la ville centre de la Communauté d'Agglomération qui compte plus de 78000 habitants.

Le rayonnement de Brive doit se poursuivre en assurant les grandes fonctions d'une polarité régionale. Par son positionnement géographique à un carrefour de grandes infrastructures de communication et par ses fonctions de pôle économique, Brive doit aussi remplir des missions d'intérêt communautaire :

- Développer les activités, prévoir le potentiel pour des développements futurs
- Compléter l'offre commerciale d'échelle départementale et régionale ...

Ce troisième axe « ville active » est décliné en 3 objectifs :

- 3-1 Favoriser le développement des activités économiques de proximité,
- 3-2 poursuivre une politique active en matière d'accueil d'entreprises,
- 3-3 Favoriser le maintien des activités agricoles

3.1. Favoriser le développement des activités économiques de proximité

- **Favoriser la redistribution des emplois sur l'ensemble des espaces urbanisés et développer les activités de proximité**

Le PLU privilégiera le développement d'activités de proximité sur l'ensemble des parties urbanisées.

Il s'agira de créer les conditions pour permettre de proposer une offre diversifiée de l'immobilier d'entreprise sur tout le territoire. Le PLU permettra également le développement d'activités tertiaires en lien avec l'habitat, en particulier autour des cœurs de quartier (cf 1.3). Mais il s'agira également de favoriser l'implication de services en accompagnement des opérateurs de rénovation urbaine (Les Chapélieux - Tujac...)

Des aménagements qualitatifs seront prévus pour favoriser l'intégration au milieu des activités au milieu des autres fonctions urbaines (habitats, équipements...)

- **Équilibrer l'armature commerciale entre le centre ville et les pôles commerciaux périphériques**

L'armature commerciale de Brive est globalement de bon niveau. Les points de vente sont nombreux et diversifiés. Néanmoins, la tendance à la concentration sur les pôles périphériques est et ouest, menace petit à petit la vitalité commerciale du centre ville et des cœurs de quartier.

Les modes de vie évoluent, et la volonté de favoriser l'accueil de populations sur la ville implique de donner une place à l'échelle de proximité:

- conforter l'attractivité du centre ville: limiter le changement de destination des locaux commerciaux, mobiliser des réserves foncières adaptées, organiser des déplacements (stationnement, circulation, transport en commun...) et poursuivre l'embellissement des espaces publics.
- répondre aux besoins de proximité sur les quartiers: prévoir un maillage des structures commerciales sur des cœurs de quartiers (cf 1.3), et favoriser l'implantation de commerces de proximité (petits supermarchés et autres ...) sur ces cœurs de quartiers existants ou futurs.
- Organiser, maîtriser les capacités de développements des pôles périphériques et compléter l'offre commerciale d'échelle départementale et régionale sur ces sites (voir guide CCI...).

- **Développer l'économie solidaire**

Prévoir, préserver des sites destinés à la mise en oeuvre de "jardins partagés"

3.2. poursuivre une politique active en matière d'accueil d'entreprises

Brive poursuit un partenariat avec la Communauté d'Agglomération, une politique active en matière d'accueil d'entreprises: aménagement de nouvelles zones d'activités (PEBO...), requalification de sites existants, étude pour la création de nouveaux espaces (aérodrome Brive-Laroche...). Il s'agit de créer les conditions favorables au maintien et au développement des activités existantes d'une part, et d'autre part de favoriser l'installation de nouveaux établissements et la création d'emplois.

Le PLU vise ainsi à:

- **Accueillir des activités et des entreprises, développer notamment le secteur tertiaire et les services** : au cœur des espaces urbanisés en particulier en centre ville (réhabilitation, rénovation urbaine ...) et son extension vers la gare et la Caserne Brune.
- **Renforcer la dynamique économique qu'insufflé l'enseignement supérieur et la recherche**: rechercher pour les moyens et longs termes de nouveaux sites d'accueil pour l'enseignement supérieur et la recherche en lien avec les activités
- **Améliorer les capacités d'accueil des entreprises et des industries sur les sites existants** : Développer la desserte en très haut débit. Poursuivre l'aménagement des sites brivistes qui accueillent des activités et requalifier les sites existants (paysage – environnement)
- **Prévoir des sites spécifiques au profit de l'accueil d'activités classées SEVESO, tout en limitant strictement l'impact sur les zones d'habitat.**
Le site de l'ancien aérodrome Brive-Laroche constitue une possibilité sous réserve d'imposer une gestion du risque sur l'unité foncière accueillant l'établissement concerné.
- **Développer des services en lien avec les besoins des entreprises (restaurant, crèche ...)**

3.3. Favoriser le maintien des activités agricoles

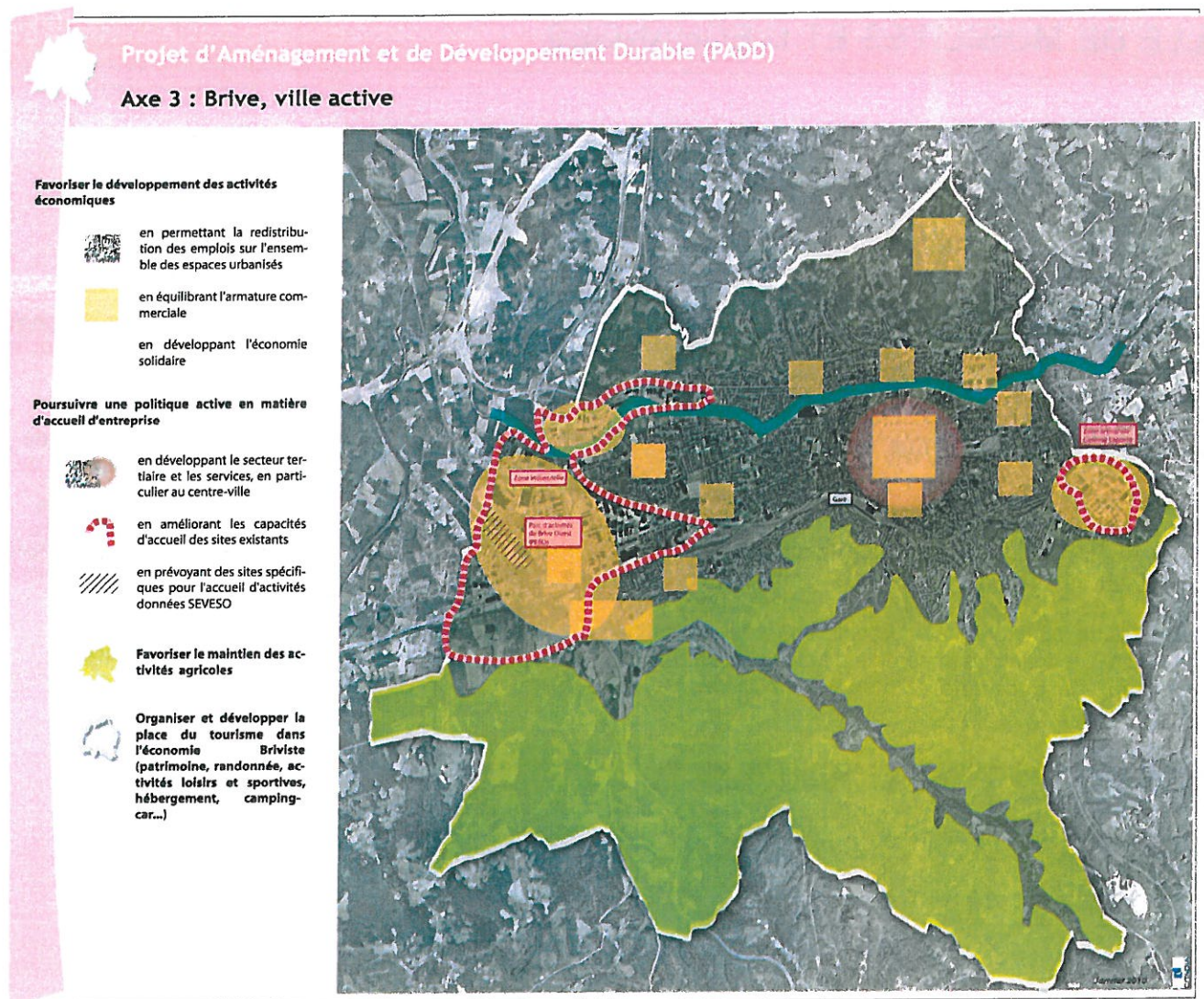
Aujourd'hui, ce secteur peu développé sur la commune de Brive, mais qui contribue au façonnement des paysages et au développement de nouvelles activités économiques (activités éco-touristiques, transformation...) doit être soutenu. Il est impératif de maintenir les espaces agricoles pour éviter l'uniformisation du paysage et la disparition de l'identité agricole locale, notamment sur l'ensemble des coteaux Sud.

Ainsi, le présent Plan Local d'Urbanisme vise à :

- **Protéger les exploitations existantes**
- **Préserver les surfaces existantes** occupées par l'agriculture nécessaires à la pérennité et la viabilité des exploitations agricoles professionnelles.
- **Renforcer les capacités de développement des exploitations**
- **Atténuer la pression foncière et immobilière sur les espaces agricoles** en imposant des règles strictes d'utilisation et d'occupation des sols. Les secteurs à vocation agricole seront alors protégés de toute nouvelle construction à usage d'habitation.
- **Favoriser le développement d'une agriculture vivrière, biologique et des « jardins partagés ».**

3.4. organiser et développer la place du tourisme dans l'économie briviste

- **Valoriser l'image patrimoniale du cœur historique et des sites archéologiques** pour favoriser un tourisme culturel
- **Valoriser l'image naturelle et "rurale"** avec la découverte de la Corrèze (voie verte...), des sites naturels d'exception (Vallée de Planchetorte...), des villages
- **Permettre la reconversion du bâti rural et urbain vers une vocation d'accueil** (gîtes, chambres d'hôtes...)
- **Préserver, développer les sentiers de randonnée pédestre, cyclable, équestre...**
- **Permettre les activités de loisirs et sportives** contribuant au développement touristique et les installations d'hébergement complémentaires : Golf de Planchetorte et résidence hôtelière
- **Prévoir un ou des sites réservés à l'accueil des camping-car** : site des 3 Provinces ...



4. BRIVE, VILLE DE MOBILITES ET D'ECHANGES

INTRODUCTION

La ville se constitue par essence pour permettre le plus grand nombre d'échanges. Dans ce contexte, la mobilité, l'accessibilité sont étroitement attachées à la qualité de la vie urbaine. Cela implique de penser ensemble déplacements et aménagements urbains. L'automobile a un avenir dans la ville à condition de bien préciser sa place en coordination avec les autres modes : le train, les transports en commun, les vélos, la marche à pied ...

A travers cet axe du PADD, le PLU vise à organiser les déplacements dans la ville pour gérer sa qualité et son dynamisme.

Les objectifs formulés ci après s'inspirent fortement de la stratégie et du programme d'actions du Plan de Déplacement Urbains initié par la Communauté d'agglomération de Brive par délibération du 27 juin 2005. Ce PDU s'applique au Périmètre de Transports Urbains que constituent les quinze communes de la CAB. Il définit un ensemble d'actions destiné à faire évoluer différents réseaux de transports et donc les habitudes de déplacements des habitants de la CAB en véhicules particuliers, transports collectifs, vélo, marche à pied, etc.

Ces objectifs prennent également en compte l'étude portant sur le plan de circulation en centre ville.

Ce quatrième axe « ville de mobilité et d'échanges » est décliné en cinq objectifs :

- 4-1. Conforter Brive dans les réseaux de desserte d'échelle régionale, nationale et européenne**
- 4-2. Améliorer l'efficacité du maillage viaire**
- 4-3. Améliorer les accès aux pôles dynamiques de la ville**
- 4-4. Favoriser les transports en commun**
- 4-5. Développer les circulations douces**

4.1. Conforter Brive dans les réseaux de desserte d'échelle régionale, nationale et européenne

L'attractivité de Brive est essentiellement due à sa position privilégiée et à son niveau de desserte par les réseaux de transports routiers (carrefour de l'A89 et de l'A20), par la desserte ferroviaire (étoile ferroviaire à cinq branches associant desserte nationale et régionale) et par la desserte aérienne.

La mise en service du contournement Nord de l'agglomération contribue à conforter Brive dans les réseaux structurants de desserte routière d'une part en soulageant la ville des flux de transit internes et d'autre part en améliorant son accessibilité depuis l'A89 et de l'A20. Le PLU portera une attention particulière aux différentes entrées de ville, notamment à ces nouveaux accès émergents depuis le contournement Nord (RD 920 – La Pigeonnie ...).

Le PLU veillera également à renforcer cette attractivité et intégrera les futurs projets de dessertes ferroviaire et aérienne :

- Les impacts de la liaison Poitiers-Limoges en TGV
- Les impacts de l'évolution de la desserte TER en particulier vers Tulle et les évolutions futures
- La création de l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne...

Cela se traduira en particulier par la prise en compte des mesures permettant de favoriser l'intermodalité au niveau de la gare.

Actions à mettre en œuvre

○ **Projet LGV**

Cette ligne nouvelle à grande vitesse de 115 km entre Poitiers et Limoges qui va permettre de mettre Limoges à 2h de Paris et Brive-la-Gaillarde à 3h de la capitale au lieu de 4h actuellement. Les trains qui emprunteront la LGV desserviront les gares de Limoges, Brive et Cahors.

○ **Projet Aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne**

L'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne remplace l'aéroport de Brive-Laroche. Ce projet va permettre :

- le renforcement de l'accessibilité aérienne du territoire (ligne vers Paris et vols low-cost)
- la dynamisation et le développement de l'économie locale,
- un rayonnement international accru.

○ **Traduction des objectifs du PDU et du Plan de circulation**

4.2. Améliorer l'efficacité du maillage viaire

• Accompagner la hiérarchisation du réseau viaire

Le PLU veillera à articuler la traduction réglementaire et les choix de développement urbain avec les objectifs de hiérarchisation du réseau de voirie ; Ce dernier manque aujourd'hui de lisibilité et de cohérence et ses possibilités d'extension sont limitées. Il est désormais important de structurer ce réseau et retravailler les profils et les gabarits de voirie.

Effets attendus : améliorer les déplacements et réorganiser les échanges entre les différents quartiers de la ville.

Afin de pouvoir hiérarchiser les voies de circulations à l'échelle du pôle urbain et de l'agglomération, il est prévu (en cohérence avec le PDU) de profiter de la mise en place du contournement nord pour :

- Engager la requalification de la RD 1089 entre Malemort et le centre de Brive, avec aménagement de sas bus
- Réaliser des aménagements de sas bus sur la route de Bordeaux entre le cœur de ville et l'entrée Ouest
- Supprimer le transit en centre-ville de Brive
- Prendre en compte le nouveau statut de la RD 920 entre le contournement nord et pont Cardinal

Par ailleurs, des mesures complémentaires seront mises en œuvre dans le centre ville de Brive :

- Etude pour l'aménagement de la première ceinture avec une voie de bus,
- Etude pour l'aménagement d'un axe bus et modes doux entre la gare et le centre ville (avenue Jean Jaurès)
- Requalification complète de l'Avenue de Paris avec voie de bus.

Ces éléments seront complétés par les dispositions de l'étude relative au plan de circulation en centre ville : réorganisation de l'occupation et du partage de l'espace public entre les différents modes en priorité dans l'emprise de cet espace public existant.

• Améliorer le maillage routier et organiser les déplacements sur les coteaux

Les secteurs stratégiques de « La Pigeonnie – Fadat » et de « Valette - Caserne Laporte –Pilou » feront l'objet d'une attention particulière en lien avec le point précédent pour organiser, hiérarchiser les déplacements sur ces quartiers et pour faciliter les échanges avec les quartiers voisins.

Il s'agira également d'améliorer autant que possible les liaisons Est-Ouest entre les différents quartiers au Nord de la Corrèze et au Sud de la voie ferrée.

• Améliorer les franchissements de la Corrèze

La rivière constitue une barrière physique importante dans la gestion des échanges entre les différents quartiers et dans la desserte de certains équipements. Il est donc prévu de permettre la création de ponts et/ou passerelles en particulier pour améliorer l'accès aux lycées et pour favoriser la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

4.3. Améliorer les accès aux pôles dynamiques de la ville

- **Améliorer la desserte des équipements et des pôles d'activités et d'emploi notamment par des modes alternatifs à la voiture.**

Le PLU s'attache à développer les modes alternatifs au « tout voiture » pour les déplacements de proximité vers les équipements, les pôles d'emplois, les commerces,....

Il s'agit de mener une politique en matière de modes de déplacements respectueux de l'environnement (cheminements piétons, pistes cyclables, ...).

- **Encourager les liaisons inter-équipements.**

Créer des connexions et faciliter les déplacements internes entre les quartiers.

- **Redéfinir l'offre en stationnement en centre-ville.**

Les capacités actuelles sont relativement restreintes notamment près de certains équipements. Le PLU devra prévoir de rééquilibrer l'offre à proximité de certains équipements en lien avec les dispositions du PDU et de l'étude du plan de circulation en centre ville.

- **Créer une offre en stationnement spécifique pour les cars scolaires à l'Ouest du centre-ville.**

Il s'agit d'améliorer les conditions de sécurité des élèves des lycées (Lycées Cabanis, Danton...) et collèges par la création d'une plate-forme de dépôt pour les scolaires.

4.4. Favoriser les transports en commun

Dans le cadre du PDU, le scénario retenu en terme de transports collectifs repose sur une modernisation et une amélioration des services concernant les dessertes, les fréquences en lien avec le réseau TER. Sur le pôle urbain plus précisément, l'objectif est de :

- **mettre en œuvre des lignes de transports collectifs structurantes :**
 - cœur de ville – ZA Ouest
 - cœur de ville – centre Malemort
 - cœur de ville – halte de Malemort
 - cœur de ville – pôle intermodal gare
- **desservir le pôle intermodal**
 - cœur de ville – pôle intermodal gare
 - Hôpital - cœur de ville – pôle intermodal gare
 - ZA Ouest - pôle intermodal gare
- **Desservir de nouveaux secteurs :**
 - ZAE à l'ouest (Cana, zone commerciale ...)
 - Chapélie Peyroux : avenue Pompidou

Par ailleurs, le PLU veillera à positionner l'offre en stationnement au plus près des réseaux de transports en commun de manière à faciliter les échanges multimodaux avec la création de 7 parkings relais dont :

- 2 en centre ville :
 - o proximité navette « le CAB »
 - o gare de Brive
- 3 en « périphérie » :
 - o route de Bordeaux (Ouest)
 - o RD 920, La Pigeonnie
 - o Pont de Ceyrac

4.5. Développer les circulations douces

- **Étoffer l'offre en modes doux** (cheminements piétonniers, pistes cyclables en site propre ou chaussée partagée sécurisée) sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur le centre-ville afin de pouvoir relier les principaux équipements de la commune : équipements sportifs, scolaires, gare, université,....
- **Créer un réseau de liaisons vertes sur l'ensemble du territoire et relier les itinéraires au centre ville et à la Corrèze.**

En terme d'aménagement de Voies Vertes structurantes, l'agglomération de Brive a élaboré un Schéma Directeur des voies cyclables qui intègre le projet « Voie Verte ».

La Voie Verte est déjà réalisée sur 7 km dans Brive (2 km côté plaine des jeux des Bourriottes et 5 km côté plaine des jeux de Tujac). En 2009, deux autres tronçons ont été aménagés : l'un de 6,5 km entre Malemort et Dampniat à l'Est de Brive, et l'autre de 1,8 km au Nord de Brive sur la commune de Saint-Viance.

Une partie de cette voie reste à réaliser sur Brive . Le PLU conforte ce projet structurant et a pour ambition de favoriser la traversée de la ville, notamment par une action de maîtrise foncière appropriée.

Le PLU ambitionne également de donner toute sa place au vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture par la création d'aménagements spécifiques permettant de mettre en œuvre le schéma directeur cyclable. Cela se traduira également par la mise en place de disposition réglementaire au profit de stationnement des deux roues dans toute opération d'aménagement et de construction.

Les liaisons piétonnes seront également développées, améliorées et sécurisées dans toute opération d'aménagement urbain. Une attention particulière sera portée sur :

- les cheminements en lien avec les établissements scolaires (notamment entre la gare et les lycées, l'IUT et autres pôles d'enseignement supérieur ...)
- la création d'une liaison privilégiée vers le Parc des Perrières.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

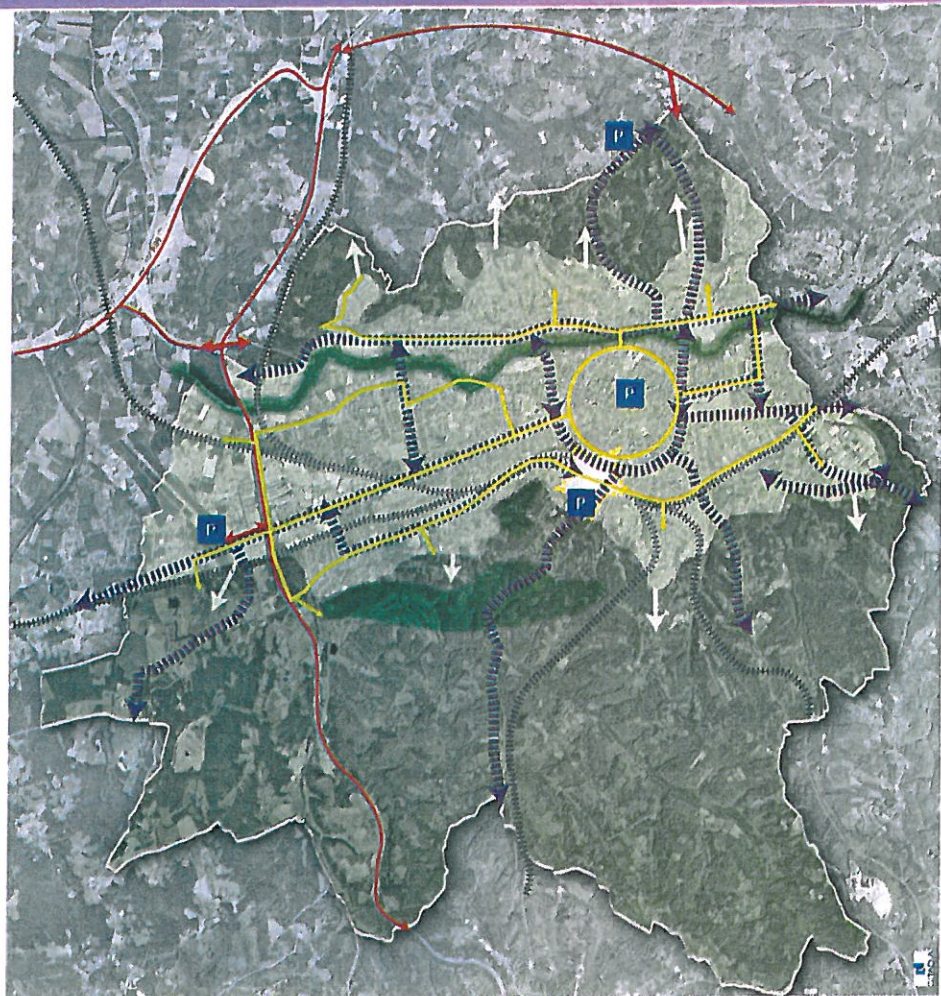
Axe 4 : Brive, ville de mobilité et d'échanges

 **Conforter Brive dans les réseaux de desserte d'échelle régionale, nationale et européenne.**
A89, A20, contournement Nord, principaux axes routiers départementaux, voies ferrées, entrées de ville...

 **Améliorer l'efficacité du maillage viaire.**
Accompagner la hiérarchisation du réseau viaire ; améliorer le maillage routier et organiser les déplacements sur les coteaux ; améliorer le franchissement de la Corrèze.

 **Favoriser les transports en commun.**
Lignes de transports collectifs structurants, pôle multimodal (Gare), parking relais, transport à la demande...

 **Améliorer les accès aux pôles dynamiques de la ville.**
Améliorer l'offre en modes doux, créer un réseau de liaisons vertes sur l'ensemble du territoire, voies vertes par rapport à la Corrèze, gestion du stationnement, ...



Novembre 2009